

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent quarante-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 13 DÉCEMBRE 2010**

**Procès-verbal de la trois cent quarante-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude J. Représentant des collègues		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	



La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 40.

Elle souhaite la bienvenue aux cinq (5) nouveaux membres qui entament, avec la présente séance, leur mandat de membre du conseil, soit mesdames Dominique Toupin, Christiane Carle, Frédérique Delisle et monsieur Michel Lavergne, à titre de membres socio-économiques et madame Caroline Cyr, à titre de chargée de cours. Elle dit se réjouir de constater que tous les sièges du conseil sont maintenant pourvus de titulaires et particulièrement du fait que trois (3) de ceux-ci, dédiés aux membres socio-économiques, sont occupés par des personnes qui proviennent de différents « territoires », à l'extérieur de la zone urbaine de Gatineau, là où l'Université est présente, soit, dans le cas de madame Carle, de la région de la Haute-Gatineau, de madame Toupin, de la région des Laurentides et de monsieur Lavergne, des régions de la Lièvre et de la Petite-Nation.

Elle saisit l'opportunité que lui offre la présence de ces nouveaux membres pour effectuer un rappel sommaire des procédures en vigueur au conseil et attire l'attention des membres sur le recueil des principaux documents de nature légale et réglementaire, remis en séance, tel qu'il a été constitué par le secrétariat général à l'intention des membres du conseil.

Elle motive l'absence d'un membre, monsieur Claude Chénier.

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-sixième (27 septembre 2010) réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarantième (30 août 2010) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
  - 4.1 Information transmise par la présidente
  - 4.2 Information transmise par le recteur
  - 4.3 Renouvellement de mandat du secrétaire général
  - 4.4 Rapport d'activités 2009-2010 du comité d'éthique de la recherche
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2011-2012
- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre
  - 6.2 Attribution d'un contrat de services écoénergétiques
- 7.- Nominations
  - 7.1 Nomination d'un membre et d'un président du comité de vérification
  - 7.2 Nomination de deux (2) membres socio-économiques au comité exécutif

- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
  - 9.1 Rapport d'activités 2009-2010 du comité de discipline
  - 9.2 Rapport du secrétaire général concernant la Politique linguistique exercice 2009-2010
  - 9.3 Réponses aux questions d'un membre
  - 9.4 Résolutions d'appuis de la Ville de Gatineau et de la TEO
- 10.- Prochaine réunion
- 11.- Clôture de la séance

## 2.- **Procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion (27 septembre 2010)**

### 2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion, en tenant compte de la modification suivante : au dernier alinéa du 4<sup>e</sup> paragraphe de la page CA-7, remplacer de la « Table Éducation Outaouais (TÉO) » par « Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ».

### 2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, en ce qui concerne les points suivants :

Page CA-5, numéro 2.2 : il confirme que la session de formation sur la gestion de risque à l'intention des membres du conseil aura lieu, tel que prévu, le 8 décembre 2010.

Page CA-6, numéro 2.2 : il mentionne que le secrétaire général est à finaliser un document plus complet que celui qui a déjà été remis lors de cette séance du conseil, et qui permettra de mieux illustrer le « portrait » de la mise à jour des politiques et des règlements existants de l'Université, en plus d'établir un plan de travail visant à l'élaboration de la nouvelle réglementation que l'Université doit disposer pour sa bonne gouvernance. Il se dit confiant de pouvoir déposer ledit document lors de la séance du conseil du 13 décembre 2010.

Page CA-6, numéro 4.2 : la rencontre des partenaires en éducation, convoquée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp, devrait vraisemblablement avoir lieu en décembre prochain. Il informe le conseil que la CRÉPUQ et les universités ne disposent que de très peu d'information, à ce jour, sur les détails entourant la tenue de cette activité mais que des rencontres à ce sujet, sous la gouverne de celle-ci, auront lieu prochainement. Il demeure cependant acquis, selon lui, que cette rencontre des partenaires devrait notamment faire écho à l'orientation gouvernementale, annoncée lors de l'adoption du budget, en mars 2010, de procéder à une nouvelle hausse des frais de scolarité universitaires, s'ajoutant à celle déjà décrétée en 2008 et s'étalant sur une période de quatre (4) ans, jusqu'en 2012, à raison de 100 \$ par année. Il réitère sa préoccupation, dans ce contexte, en tant que recteur, quant aux enjeux d'accessibilité aux études universitaires et aux modalités d'endettement et de remboursement des dettes d'études contractées par les étudiants, dans le contexte d'une hausse appréhendée des frais de scolarité.

Page CA-7, numéro 4.2 : il décrit l'état de situation concernant le projet de création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT), et effectue un bref rappel, pour le bénéfice des nouveaux membres du conseil, sur la nature du projet et du contexte dans lequel il a pris naissance. Les difficultés rencontrées dans le cheminement du projet depuis l'annonce

ministérielle de la subvention de 3,1 millions de dollars visant à l'implantation de l'Institut, à Ripon, l'ont incité à effectuer des représentations au niveau politique d'autant plus que le projet doit être réalisé, au plus tard le 31 mars 2011. Sa plus récente rencontre qui a eu lieu le 29 septembre 2010 avec le ministre responsable de la région de l'Outaouais et les chefs de cabinet ministériels des deux ministères concernés, soit le MELS et le MDEIE, rencontre qu'il qualifie de très constructive, l'amène à croire qu'un déblocage majeur pourrait finalement survenir et permettre de réaliser le projet, sur la base du plan d'affaires adopté par le conseil d'administration de l'Université, en juin 2010. Il rappelle qu'un des principaux enjeux du dossier réside dans l'assurance que l'Université doit obtenir du gouvernement, qu'au-delà du financement de 3,1 millions pour les infrastructures, le financement relatif au fonctionnement sera également garanti. Une des hypothèses actuellement envisagées est à l'effet que le financement gouvernemental devant permettre la rénovation et l'agrandissement du bâtiment pourrait provenir d'une enveloppe budgétaire différente, et dans une proportion moindre se situant à la hauteur de 90 % du coût total (3,1 millions) du projet, exigeant ainsi que l'Université complète le montage financier (10%) par un déboursé de 310 000 \$. Une prochaine rencontre avec les mêmes intervenants est prévue pour le 29 octobre 2010.

Page CA-7, numéro 4.3 : il fait état des développements survenus en regard de l'adoption, par le conseil, d'une résolution visant à revendiquer un statut particulier pour l'enseignement supérieur en Outaouais. La démarche de sollicitation d'appuis auprès des organismes de la région qu'il a entreprise se poursuit. Déjà, des résolutions d'appuis ont été adoptées par la Ville de Gatineau, le CLD de Gatineau, le Cégep Heritage, le Cégep de l'Outaouais et la Table Éducation Outaouais (TEO) et d'autres sont à venir. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette démarche revendicative qu'il a rencontré, en compagnie de la présidente du conseil et du président de la Table Éducation Outaouais, ce jour même, le caucus des députés de la région de l'Outaouais qui ont confirmé leur volonté de s'associer à cette démarche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le conseil des suites qui le concernent :

Page CA-6, numéro 2.2 : la professeure sous octroi au Département d'informatique et d'ingénierie qui n'avait pas donné suite à l'offre d'embauche, s'est manifestée récemment. Le vice-recteur informera le conseil d'administration des suites qui seront éventuellement données.

Page CA-10, numéro 5.3 : il confirme que l'information concernant la planification de l'offre de programmes à Saint-Jérôme a été diffusée, conformément à la décision du conseil mais que celle-ci devra possiblement être amendée pour tenir compte, suite aux commentaires reçus, de l'ajout probable du programme de maîtrise en éducation.

Page CA-10, numéro 8 : il revient sur la question qui était demeurée en suspens concernant le partage des éventuelles redevances dans les cas de dénonciation des ententes de copropriétés intellectuelles entre l'Université et ses professeurs et confirme que le modèle d'entente utilisé fait en sorte qu'il n'est pas possible, pour une partie, d'y mettre fin. En conséquence, le partage des éventuelles redevances est protégé.

Un membre souhaite poursuivre les échanges en regard des propos du recteur concernant la rencontre à venir des partenaires en éducation et des positions qui pourraient être prises à cette occasion sur la question de la hausse appréhendée des droits de scolarité. En outre, il souhaite connaître la position du recteur concernant l'hypothèse actuellement envisagée d'une hausse des droits de scolarité.

Le recteur effectue un rappel général de l'évolution des nombreux échanges que les recteurs ont eus sur la question de la hausse des droits de scolarité, au sein de la CRÉPUQ. Il souligne que les recteurs avaient convenu d'une position consensuelle générale sur cette question, au cours de l'été 2010, qui pouvait se résumer ainsi : fixer des balises permettant de hausser les droits de scolarité tout en garantissant l'accessibilité pour tous à l'enseignement universitaire. La commission parlementaire sur la culture et l'éducation a, par la suite, tenu ses audiences avec les dirigeants universitaires et il fut question à plusieurs reprises du positionnement des chefs d'établissement universitaire sur cet enjeu précis. Des prises de positions publiques sur cette question ont alors commencé à apparaître. À titre d'exemple, il mentionne l'intervention du recteur de l'Université Laval et président de la CRÉPUQ, monsieur Denis Brière, qui exprimait publiquement une position selon laquelle les entreprises devaient

participer davantage au financement de la mission universitaire et que, dans ce contexte, la hausse des droits de scolarité n'était peut-être pas la solution la plus enviable pour le moment.

Il complète son intervention à ce sujet en confirmant son adhésion à une orientation visant à une hausse des droits de scolarité, assortie de mesures aptes à garantir l'accessibilité et l'égalité des chances pour tous en matière d'enseignement universitaire. Toute hausse des droits de scolarité doit, en outre, être accompagnée d'une bonification du système de l'aide financière aux études. Il suggère aux membres de consulter le texte qu'il avait produit dans l'édition du 14 octobre 2010 du Journal Le Droit, et intitulé « *Que la qualité soit reconnue, partout où elle se trouve* ».

### 3.- **Entérinement des décisions de la trois cent quarantième réunion (30 août 2010) du comité exécutif**

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarantième réunion du comité exécutif tenue le 30 août 2010, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

### 4.- **Affaires générales et corporatives**

#### 4.1 **Information transmise par la présidente**

La présidente informe le conseil qu'elle a eu plusieurs activités au cours du récent mois et réitère sa volonté de s'assurer de la meilleure représentation possible du conseil lors des événements, notamment ceux qui impliquent des membres de la communauté universitaire et qui intéressent la présidence du conseil d'administration.

Elle a participé à la réunion « élargie », c'est-à-dire en présence des dirigeants politiques, de la Table Éducation Outaouais (TEO) et elle confirme à son tour la réception très positive et très enthousiaste des membres de la Table à la démarche revendicative d'un statut particulier en enseignement supérieur et initiée par le recteur. Elle a également pris part au Forum sur la persévérance scolaire, organisé par le CAPS (Comité d'appui à la persévérance scolaire) qui avait lieu le 22 octobre 2010, ici à l'Université.

Elle a également participé à l'assemblée générale annuelle de la Fondation de l'Université et dit avoir beaucoup apprécié la présentation du recteur et la visite, à cette occasion, des locaux du Département des sciences infirmières, cette dernière activité l'ayant inspirée pour permettre éventuellement aux membres du conseil de profiter de la même opportunité en ce qui concerne la découverte de certains espaces de recherche et d'enseignement.

La nomination des nouveaux membres du conseil a été l'occasion de les inviter à participer à une rencontre d'orientation et de sensibilisation qui se déroulait vendredi, le 29 octobre 2010, à Montebello, en présence du recteur et du secrétaire général.

Elle adresse ses félicitations aux organisateurs de la collation des grades des finissants du campus de Saint-Jérôme qui se déroulait le dimanche 31 octobre 2010, dans les Laurentides. Elle se dit impressionnée par la qualité de l'organisation et souligne le moment fort en émotion que représentait la remise du doctorat *honoris causa* au juge Michael Sheehan. Le secrétaire général verra d'ailleurs à faire parvenir aux membres du conseil, une fois disponible, le texte de son allocution. Cette cérémonie a également été l'occasion de rendre hommage à monsieur Hubert Lacroix, décédé récemment. Monsieur Lacroix a marqué de son engagement personnel les étudiants et les collègues qui l'ont côtoyé, et l'hommage qui lui a été rendu était pleinement mérité.

#### 4.2 **Information transmise par le recteur**

Le recteur rappelle que les cérémonies de collation des grades des finissants du campus de Gatineau auront lieu le 14 novembre 2010 et qu'elles seront l'occasion de remettre un doctorat *honoris causa* à une autre personnalité remarquable. En outre, cette cérémonie sera également l'occasion de remettre, à titre posthume, un diplôme à une étudiante finissante au

baccalauréat en sciences de l'éducation qui est décédée d'une maladie, tout juste avant d'avoir été en mesure de compléter ses études.

#### **4.3 Renouvellement de mandat du secrétaire général**

Le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, quitte la séance pour le traitement de ce point.

Le recteur informe les membres que le mandat du secrétaire général vient à échéance le 31 mai 2011 (résolution 305-CA-4509). Monsieur Luc Maurice souhaite voir son mandat renouvelé par le conseil d'administration.

Le recteur fait le bilan concernant le premier mandat du secrétaire général et fait rapport au sujet des consultations qu'il a effectuées auprès de différentes personnes et des instances avec qui le secrétaire général est appelé à interagir sur une base régulière.

Il transmet, pour le récupérer par la suite, et commente, en séance, un document concernant l'avis favorable qu'il soumet au conseil d'administration quant au renouvellement de mandat de monsieur Luc Maurice à titre de secrétaire général, pour un deuxième mandat d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2011 et se terminant le 31 mai 2016.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347-CA-5231 concernant le renouvellement de mandat du secrétaire général (**Luc Maurice**); laquelle est jointe en appendice.

Le secrétaire général réintègre la séance.

#### **4.4 Rapport d'activités 2009-2010 du comité d'éthique de la recherche**

Le traitement de ce point est reporté à la prochaine séance, soit celle du 13 décembre 2010.

### **5.- Affaires académiques**

#### **5.1 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2011-2012**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que le conseil d'administration, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, détermine le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année subséquente, soit dans le cas présent pour l'année 2011-2012, et ce, en vertu des dispositions de l'article 8 de ladite convention.

Les données de fréquentation ont été mesurées à la fin du mois de septembre, comme c'est la pratique habituelle.

Les membres du conseil d'administration sont donc invités à déterminer le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2011-2012 en fonction des dispositions de l'article 8 de ladite convention collective.

Des membres interviennent pour obtenir des précisions supplémentaires quant au processus de détermination des postes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que le conseil d'administration doit, au plus tard, au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, déterminer le nombre de postes de professeur, suivant les paramètres établis à la convention collective. Il s'agit donc d'un processus annuel basé sur les variations de l'effectif étudiant.

Le conseil d'administration sera invité, lors de sa prochaine séance du 13 décembre 2010, à approuver le projet de répartition des postes qui aura fait l'objet, au préalable, d'une discussion avec les directions de département ainsi que d'une recommandation de la commission des études.

Un membre dit souhaiter pouvoir disposer, éventuellement, d'informations permettant d'illustrer le ratio de la proportion des cours enseignés par des professeurs réguliers, respectivement aux 1er, 2e et 3e cycle, par départements. D'autre part, il évoque la problématique du sous-financement, par le gouvernement du Québec, des immobilisations des universités, avec la conséquence inévitable qu'une part de plus en plus importante des investissements en immobilisations des universités se fait à même les budgets de fonctionnement. Ces choix lui apparaissent dommageables car ils privent les deux fonctions principales de l'Université, à savoir l'enseignement et la recherche, de sommes minimales requises pour leur bon fonctionnement. Il s'ensuit également que les budgets de recherches internes plafonnent et les ratios d'enseignement de la part de professeurs réguliers, dans le meilleur des cas, stagnent.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347-CA-5232 concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

La présidente décrète une suspension de la séance à 18 h 10, pour le repas. La séance reprend à 18 h 45.

## 6.- Affaires administratives et financières

### 6.1 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que conformément au Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Mario Auclair.

Le contrat de monsieur Auclair a débuté le 9 février 2009 et prendra fin le 31 mai 2011, le tout tel qu'en fait foi la résolution 331-CA-4961. Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre prévoit que :

*« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »*

Bien que le terme du contrat de monsieur Auclair soit le 31 mai 2011, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

*« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.*

*[...]. »*

Donc, afin de pouvoir statuer sur l'octroi de la sécurité d'emploi, il est nécessaire, en premier lieu, de prendre une décision sur l'issue du terme du premier contrat de monsieur Auclair.

Par ailleurs, la procédure d'évaluation a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Un membre exprime son malaise quant au processus et insiste pour mentionner que son commentaire ne vise pas la personne elle-même. En outre, il aurait souhaité obtenir davantage de précisions quant au bilan des réalisations de la personne pour mieux appuyer une décision de renouveler son contrat.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le processus de renouvellement du contrat de monsieur Auclair a été suivi tel que le prévoit le Protocole régissant les conditions de travail des cadres et est conforme aux pratiques de l'Université en

cette matière. Il ajoute qu'il appartient au cadre supérieur de recommander ou non le renouvellement du contrat d'un cadre sous sa responsabilité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347-CA-5233 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre (**Mario Auclair**); laquelle est jointe en appendice.

## **6.2 Attribution d'un contrat de services écoénergétiques**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'en août 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport informait, par correspondance, l'Université de la création d'une nouvelle enveloppe pour la réalisation de projets en efficacité énergétique. Cette enveloppe a été créée afin d'aider les universités québécoises à atteindre l'objectif fixé par la Stratégie énergétique du Québec, le gouvernement s'étant alors engagé à améliorer la performance énergétique des bâtiments du secteur institutionnel. Pour le réseau de l'enseignement supérieur, la cible d'amélioration à atteindre est une réduction de 14 % de la consommation d'énergie au mètre carré, et ce, par rapport à l'année de référence 2002-2003.

À l'instar de plusieurs universités au Québec, l'Université a participé au programme d'accompagnement de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (AGPI) pour la mise en route d'un projet d'amélioration énergétique pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault. À l'automne 2008, l'Université a procédé à un appel de candidatures afin de présélectionner deux entreprises de services écoénergétiques (ESE) en vue d'effectuer la première étape de ce projet, soit l'étude préliminaire. La Société de Contrôle Johnson, S.E.C., division bâtiments efficaces ainsi que la compagnie AMERESCO ont ainsi été présélectionnées. En mai 2009, l'Université a procédé au deuxième volet de l'appel de propositions, à cet effet, les deux entreprises ont eu jusqu'à l'automne 2009 pour faire une étude plus exhaustive des deux bâtiments et ainsi soumettre un certain nombre de propositions dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique et d'optimiser les coûts d'exploitation de ces immeubles.

Or, suite à une recommandation du comité de sélection formé du vice-recteur à l'administration et aux ressources, du directeur du Service des terrains et bâtiments, d'un ingénieur responsable des projets et du consultant de l'AGPI, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 avril 2010, a approuvé l'octroi d'un mandat à la Société de Contrôle Johnson pour la réalisation de l'étude de faisabilité détaillée des mesures d'économie d'énergie qui était, dans les faits, l'étape suivante de ce projet. Cette étude détaillée doit venir confirmer la faisabilité des mesures proposées et nous amener à la signature éventuelle du contrat pour le projet d'amélioration écoénergétique.

Le 8 septembre dernier, la Société de Contrôle Johnson a présenté les résultats de son étude détaillée devant les représentants du Service des terrains et bâtiments et en présence du consultant de l'AGPI et du vice-recteur à l'administration et aux ressources. L'étude définit l'ampleur du projet et présente des mesures où la période de recouvrement de l'investissement et les économies rencontrent les critères cités dans la proposition initiale. Le rapport précise également que les coûts de l'étude sont inclus dans le coût du projet comme prévu dans la proposition initiale et que la firme s'adjoit les services d'une firme de consultants en mécanique et électricité tel que demandé.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 septembre 2010, autorisait le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université, une lettre d'intention confirmant son engagement dans le projet.

Suite à l'émission de la lettre d'intention, le Service des terrains et bâtiments a procédé à une analyse exhaustive des mesures proposées et avec la collaboration des représentants du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources et du Secrétariat général, à la rédaction et à la révision complète du contrat pour le projet d'amélioration écoénergétique.

L'ensemble du projet, tel que décrit dans le Rapport d'étude de faisabilité détaillé déposé le 8 septembre 2010, consiste en la mise en œuvre de 21 mesures visant le remplacement d'équipements désuets et l'optimisation de l'opération des systèmes mécaniques aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault. Le projet comprend, entre autres, une mesure visant

l'installation de 58 thermopompes de pièce au pavillon Lucien-Brault afin de compléter la conversion des systèmes de ventilation désuets et accroître le confort des occupants. Une fois complété, le projet procurera 15 988 gigajoules (GJ) d'économies d'énergie, soit une réduction de 29,66 % de la consommation totale d'énergie de nos bâtiments, ce qui est supérieur à la cible à atteindre de 14 % pour le réseau de l'enseignement supérieur.

Le coût total du projet est de 4 229 992 \$ (incluant toutes les taxes applicables) pour tous les services, travaux, honoraires, équipements ou autres requis pour mettre en place les mesures décrites au Rapport d'étude de faisabilité détaillé déposé le 8 septembre 2010. La Société de Contrôle Johnson garantit l'obtention des subventions (incitatifs financiers) au montant de 568 473 \$ (sans aucune taxe) pour l'ensemble du projet et s'engage à faire la demande pour une subvention additionnelle de 61 832 \$ auprès de Ressources naturelles Canada. De plus, la Société de Contrôle Johnson s'engage à garantir des économies annuelles récurrentes de 301 381 \$. Afin de réduire la période de récupération sur l'investissement garanti (PRIG), l'Université est tenue de contribuer 985 000 \$ du coût total du projet pour financer une partie de la mesure visant l'installation des thermopompes de pièce au pavillon Lucien-Brault.

Le coût net du projet, soit le coût total du projet moins la contribution de l'Université, les incitatifs financiers et la récupération des taxes est de 2 399 097 \$. En prenant en considération les frais de financement et les économies annuelles garanties de 301 381 \$, le projet est réalisable avec une période de récupération sur l'investissement garanti (PRIG) de 10 années.

Il est convenu que le vice-recteur à l'administration et aux ressources fasse régulièrement rapport au conseil sur l'état d'avancement du projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347-CA-5234 concernant l'attribution d'un contrat de services écoénergétiques; laquelle est jointe en appendice.

## 7.- **Nominations**

### 7.1 **Nomination d'un membre et d'un président du comité de vérification**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que la fin de mandat officiel de madame Claudette Gatien, en tant que membre socio-économique du conseil d'administration et membre du comité de vérification, rend nécessaire la nomination d'un nouveau membre pour la remplacer. Dans les faits, madame Gatien a perdu qualité pour siéger au conseil d'administration depuis le 6 octobre 2010, date à laquelle le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a désigné une nouvelle personne pour la remplacer au sein du conseil d'administration de l'Université. Par surcroît, cette dernière ayant été également présidente du comité de vérification, le conseil d'administration devra aussi nommer le président de ce comité.

Il est utile de rappeler que le comité de vérification a pour mandat d'établir et de maintenir un lien avec le vérificateur externe de l'Université en ce qui a trait à la préparation, à la production, à l'approbation et aux suivis utiles relatifs aux états financiers. Il assiste le conseil dans l'accomplissement de ses responsabilités qui lui sont imparties et lui fournit des conseils en vue d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université.

Conformément à l'article 4.8 du Règlement de régie interne, le comité est composé de quatre (4) membres du conseil, choisis annuellement parmi les catégories suivantes : membres socio-économiques, représentants des collèges et des diplômés. C'est le conseil qui désigne le président. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources assume le secrétariat. La composition de ce comité pour l'année 2010-2011 a été adoptée lors de la séance du 27 septembre dernier et est la suivante :

- M. Claude Chénier
- Mme Claudette Gatien (présidente)
- Mme Lyse Ricard
- Mme Lisette Blouin-Monfils

Le conseil est invité à désigner maintenant un nouveau membre du comité ainsi qu'à élire la personne qui assumera la présidence dudit comité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347-CA-5235 concernant la nomination d'un membre et d'un président du comité de vérification; laquelle est jointe en appendice.

## **7.2 Nomination de deux (2) membres socio-économiques au comité exécutif**

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration est invité à procéder à l'élection de deux (2) membres possédant la qualité requise pour siéger au comité exécutif. Il s'agit de remplacer mesdames Claudette Gatien et Claire Vaive, qui étaient membres du comité exécutif et dont le mandat respectif, à titre de membres du conseil d'administration, a pris fin le 6 octobre 2010, à la suite de la nomination, par le gouvernement, de nouveaux membres socio-économiques. L'article 5.2 du Règlement de régie interne stipule qu'un membre du comité exécutif perd qualité dès qu'il cesse de faire partie du conseil.

En vertu de l'article 5.1.2 du même règlement, seules les personnes membres du conseil d'administration appartenant aux catégories suivantes sont éligibles à siéger au comité exécutif pour un mandat, renouvelable en vertu de l'article 5.2 du même règlement, et dont la durée est de deux (2) ans :

- le représentant du collègue
- les cinq (5) membres socio-économiques
- le représentant des diplômés

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 347-CA-5236 concernant la nomination de deux (2) membres socio-économiques au comité exécutif; laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche transmet les informations suivantes :

- Il annonce que la directrice du Service de la bibliothèque, madame Hélène Larouche, a remis sa démission et quittera son poste le 12 novembre 2010. Il confirme qu'il va mettre en branle le processus de dotation pour combler ce poste dans les meilleurs délais.
- Il confirme que la professeure Marie-Ève Clément, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, deviendra, lorsque l'annonce officielle en aura été faite, la première titulaire d'une chaire de recherche du Canada, rattachée au campus de Saint-Jérôme.
- Il fait le point sur le cheminement du projet de programme de maîtrise en sciences sociales du développement territorial. Le projet a récemment reçu un avis favorable de la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CRÉPUQ. Cet avis était assorti de conditions et de suggestions qui ont amené la commission des études à revoir le projet de programme. Une demande a été acheminée au MELS afin d'obtenir une confirmation de financement des effectifs étudiants. Il rappelle que ce nouveau programme devrait remplacer la maîtrise en développement régional actuellement offerte par extension de l'Université du Québec à Rimouski. Dès qu'une réponse aura été obtenue de la part du MELS, le conseil d'administration sera invité à se prononcer sur l'ouverture des admissions à ce programme.
- Il confirme que le processus de division du Département de travail social et des sciences sociales en deux départements distincts suit son cours et qu'il en sera tenu compte dans l'exercice de répartition des postes. Il est prévu que le conseil d'administration soit invité à se prononcer sur la division de ce département lors de sa séance du 13 décembre prochain.
- Il informe que la première soutenance de thèse doctorale issue d'un doctorat autonome de l'UQO, soit le doctorat en sciences sociales appliquées, se déroulera le 19 novembre 2010. L'étudiante, Christiane Guay, défendra alors sa thèse devant un jury.

Il est convenu que le secrétaire général fasse suivre l'information aux membres du conseil qui souhaiteraient y participer.

Un membre réagit au rapport concernant l'application du règlement concernant le plagiat et la fraude et suggère des éléments de réflexion quant aux moyens à envisager pour contrer le phénomène. En outre, il suggère que les étudiants soient sensibilisés à la situation de la fraude et du plagiat.

Un autre membre réagit au rapport du secrétaire général concernant l'application de la Politique linguistique et, référant à la situation qui prévaut dans certains programmes de troisième cycle, dit déplorer ce qu'il perçoit comme une forme de « chasse aux sorcières » alors que, selon lui, les pratiques qui ont cours pourraient être assimilées à des initiatives de promotion de la langue française.

## **9.- Dépôt de documents**

- 9.1 Rapport d'activités 2009-2010 du comité de discipline
- 9.2 Rapport du secrétaire général concernant la Politique linguistique exercice 2009-2010
- 9.3 Réponses aux questions d'un membre
- 9.4 Résolutions d'appuis de la Ville de Gatineau et de la TEO

## **10.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30.

## **11.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 05.

*Original signé par :*

---

La présidente, Lisette Blouin-Monfils  
Le secrétaire, Luc Maurice